

VILLE D'ANICHE

SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Le Maire de la Commune d'EMERCHICOURT,

Considérant qu'il convient de limiter le tonnage, rue Verrier (du Boulevard Drion au panneau « Emerchicourt »),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour éviter tout risque d'accident ou d'incident,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sera interdite rue Verrier (du Boulevard Drion au panneau « Emerchicourt ») sauf pour la desserte des riverains.

ARTICLE II : Ces dispositions entreront en vigueur dès l'installation de la signalisation verticale.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- Aux Services de Police qui sont chargés de son application
- Au Service Prévision du Groupement 5 – ZI Dorignies
- Au service ASVP
- A Monsieur Le Maire de la Commune d'Emerchicourt

FAIT A ANICHE, LE 18 OCTOBRE 2017

LE MAIRE

Marc HEMEZ

